

**PACTE
INTERNATIONAL
RELATIF AUX
DROITS CIVILS
ET POLITIQUES**



Distr.
GENERALE

CCPR/C/SR.311
31 juillet 1981

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Treizième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE PARTIE^{*/} (PUBLIQUE)
DE LA 311ème SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 28 juillet 1981, à 15 heures

Président : M. TOMUSCHAT

SOMMAIRE

Rapport annuel présenté par le Comité à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, conformément à l'article 45 du Pacte et à l'article 6 du Protocole facultatif.

^{*/} Le compte rendu analytique de la seconde partie (privée) de la séance est publié sous la cote CCPR/C/SR.311/Add.1.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.6108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

GE.81-16668

La séance est ouverte à 15 h 15.

RAPPORT ANNUEL PRESENTE PAR LE COMITE A L'ASSEMBLEE GENERALE, PAR L'INTERMEDIAIRE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 45 DU PACTE ET A L'ARTICLE 6 DU PROTOCOLE FACULTATIF (point 6 de l'ordre du jour) (suite) (CCPR/C/XIII/CRP.1 et additifs, CRP.2)

1. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence de toute objection il considérera que le projet d'observations générales établi par le Groupe de travail est adopté.

2. Il en est ainsi décidé.

3. M. LALLAH, Président du Groupe de travail, fait savoir que le Groupe de travail n'a pas pu examiner les observations rédigées par M. Graefrath, M. Bouziri, M. Opsahl et M. Movchan. S'ils veulent mettre ces observations à la disposition du Comité, la tâche du prochain groupe de travail constitué en vue de rédiger des observations générales s'en trouvera facilitée.

La séance publique est levée à 15 h 20.